

Copie certifiée
conforme à l'originale.
03/12/2024

2JFC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 Euros
Siège social : 68 Route du Gros Chêne
73390 BETTON-BETTONNET

980 043 384 RCS Chambéry

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 11 OCTOBRE 2024

Le 11 octobre 2024, à 10h00, les associés de la Société 2JFC se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 27 septembre 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Christel PIQUENY préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée
- Désignation du liquidateur.
- Pouvoirs à donner.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

CP MF

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, décide de procéder à la dissolution de la société pour cause de mésentente entre associés, avec effet au 31 octobre 2024.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la société sera fixée à 68 Route du Gros Chêne - 73390 BETTON-BETONNET.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Madame Christel PIQUENY en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation. En cette qualité, le liquidateur, représentant la société durant cette période, dispose des pouvoirs les plus larges pour réaliser l'actif, même de manière amiable, régler les créanciers et répartir le solde restant.

Dans les trois mois suivant la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels, sur la base de l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, et présenter un rapport écrit détaillant les opérations de liquidation effectuées au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, L'assemblée générale extraordinaire statuera sur ces comptes annuels. Une fois la liquidation achevée, L'assemblée générale extraordinaire constatera la clôture définitive de celle-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Président à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente de l'assemblée
Christel PIQUENY



Le Secrétaire
Fabrice MAZZOLENI



Les Scrutateurs
Christel PIQUENY
Fabrice MAZZOLENI

